



Le marché de l'emploi en Arabie saoudite en 2020

Résumé : A fin 2020, le nombre de salariés s'élevait à 13,35 millions, dont 3,25 millions de Saoudiens et 10,1 millions d'étrangers. Dans le contexte de contraction de l'activité, le nombre de salariés étrangers a diminué de 365 000 en 2020. A fin 2020, le secteur public comptait 1,63 million de salariés, soit près de 17% du total des emplois salariés. 46% des Saoudiens étaient employés dans le secteur public et 54% dans le secteur privé. Les étrangers étaient employés à 62% dans le secteur privé, 36% sur des emplois de domestiques et 1% dans le secteur public. Les femmes représentaient 19% de la population salariée. Le taux d'activité des femmes saoudiennes est cependant en hausse constante. Il est passé de 17% début 2017 à 26% au 1^{er} trimestre 2020, pour atteindre 33% fin 2020. Pour faire face à un chômage structurel élevé, les autorités ont mis en place dès 2011 une politique de préférence à l'emploi des nationaux dans le secteur privé. L'efficacité de cette politique se heurte toutefois à des problèmes de qualifications et de coût de la main d'œuvre saoudienne dont les rémunérations sont supérieures à celles des salariés étrangers.

Selon l'Autorité Générale des Statistiques, la population de l'Arabie saoudite s'élevait à 34,2 millions d'habitants à la mi-2019¹, dont 58% d'hommes et 42% de femmes. 63% de la population avait entre 20 et 60 ans. L'Arabie saoudite comptait 20,8 millions de Saoudiens (62% de la population totale), dont 39% avaient moins de 20 ans et 54% de 20 à 60 ans. Le nombre de résidents étrangers était estimé à 12,6 millions (38%), dont 68% d'hommes et 31% de femmes.

1. Un marché du travail marqué par de fortes disparités de genre et de niveaux de rémunérations entre Saoudiens et salariés étrangers

A fin 2020, le nombre de salariés s'élevait à 13,35 millions (contre 13,6 millions au 1^{er} trimestre 2020), dont 3,25 millions de Saoudiens (24% ; 3,2 millions au 1^{er} trimestre) et 10,1 millions d'étrangers (75% ; 10,4 million au 1^{er} trimestre). Dans le contexte de contraction de l'activité en 2020, le nombre de salariés étrangers a diminué de 365 000 entre le 1^{er} et le 4^{ème} trimestre 2020.

A fin 2020, le secteur public comptait 1,63 million de salariés, soit près de 17% du total des emplois salariés. Les Saoudiens (1,51 million) représentaient 92% du total des emplois du secteur public. Le secteur privé (8,03 millions de salariés), ne comptait en revanche que 22% de salariés saoudiens (1,75 million). Les emplois domestiques (3,66 millions) sont occupés en totalité par des étrangers.

46% des Saoudiens étaient employés dans le secteur public et 54% dans le secteur privé. Les étrangers étaient employés à 62% dans le secteur privé, 36% sur des emplois de domestiques et 1% dans le secteur public.

Les femmes représentaient seulement 19% (2,49 millions) de la population salariée (47,2% de Saoudiennes et 52,8% d'étrangères). Le taux d'activité des femmes saoudiennes est cependant en hausse constante ces dernières années. Il est passé de 17,4% début 2017 à 26% au 1^{er} trimestre 2020 pour atteindre 33,2% fin 2020.

A fin 2020, le salaire moyen s'élevait à 6 564 SAR (1 475 €). Celui des femmes, 6 065 SaR (1 365 €) était inférieur de 9% à celui des hommes 6 651 SR (1 496 €). On note une forte disparité entre les salaires des Saoudiens et

¹ Dernières statistiques disponibles

des étrangers : le salaire moyen des Saoudiens s'élevait à 10 540 SAR (2 372 €), dont 10 967 SAR (2 468 €) pour les hommes et 8 951 SAR (2 014 €) pour les femmes. Le salaire moyen des étrangers était de 4 078 SAR (917 €) dont 4 264 SAR (959 €) pour les hommes et 2 548 SAR (573 €) pour les femmes. Cette forte différence de rémunération moyenne entre salariés saoudiens et étrangers, d'une part et entre hommes et femmes, d'autre part, s'explique par deux facteurs principaux : (i) les salariés domestiques, occupés en majorité par des femmes étrangères, sont faiblement rémunérés, et représentent 28% du total des emplois salariés et (ii) en général, à qualification égale, les Saoudiens ont des salaires nettement supérieurs à ceux des résidents étrangers.

2. Une politique contraignante de « saoudisation » des emplois, qui se heurte à un problème de qualification des Saoudiens

A fin 2020, le taux de chômage des Saoudiens était de 12,6%. Ce taux a enregistré une baisse progressive depuis le point haut du 2^{ème} trimestre de 2018, où il atteignait 12,9% jusqu'au 1^{er} trimestre de 2020 (11,8%). La forte hausse du 2^{ème} trimestre 2020 (15,4%), au plus fort de la crise économique, a été suivie d'une décrue régulière (14,9% au 3^{ème} trimestre). Ce taux global masque deux disparités majeures : le taux de chômage des jeunes saoudiens (20-24 ans) est de 28% et celui des femmes, certes en diminution, est de 24,4% contre 7,1% pour les hommes. Sur le moyen terme le taux de chômage des Saoudiens pourrait cependant augmenter, en raison de la pression démographique et surtout de la montée régulière du taux d'activité des femmes saoudiennes. Le taux d'activité² moyen des Saoudiens a atteint un niveau record de 51% au 4^{ème} trimestre 2020, dont 68% pour les hommes et 33% pour les femmes.

Pour faire face à ce chômage structurel élevé et pour inciter les Saoudiens à rechercher un emploi dans le secteur privé, un programme de préférence nationale des emplois (*Nitaqat* ou saoudisation) a été introduit en 2011. Il impose des quotas d'emplois par secteur et par taille d'entreprise, obligeant les employeurs à recruter davantage de Saoudiens. D'autres mesures ont été mises en place par la suite pour augmenter le taux d'emploi obligatoire des nationaux par rapport aux employés expatriés et interdire l'emploi de travailleurs expatriés dans de nombreux secteurs, dont la liste s'allonge régulièrement : commerces d'or et de bijoux, de téléphonie mobile, d'appareils électroniques, magasins de prêt-à-porter, concessionnaires automobiles ...).

En parallèle, une « taxe sur les travailleurs expatriés » a été introduite en 2018, renchérissant le coût d'embauche de travailleurs étrangers pour les entreprises du secteur privé afin de les inciter à privilégier l'embauche de nationaux. Les sociétés opérant en Arabie saoudite doivent payer une taxe mensuelle de 400 SAR (107 USD) par salarié étranger dans le cas où elles emploient plus de salariés étrangers que de Saoudiens, et de 300 SAR (80 USD)/mois/employé étranger dans le cas contraire. Ces taxes devaient augmenter graduellement mais le gouvernement y a finalement renoncé. En outre, les travailleurs, ainsi que chaque membre de la famille, doivent acquitter une taxe mensuelle, fixée à 100 SAR (27 USD).

Cette politique de saoudisation se heurte toutefois à deux obstacles majeurs : (i) la difficulté à trouver, dans de nombreux secteurs, notamment industriels, une main d'œuvre saoudienne ayant les compétences requises et (ii) les différences de salaires importantes entre Saoudiens et étrangers, qui renchérissent le coût du travail et grèvent la compétitivité des entreprises. De nombreuses sociétés ont par ailleurs noté une productivité moindre des salariés saoudiens par rapport à leurs collègues étrangers.

Commentaires

Entre avril et décembre 2020 le nombre des actifs étrangers a diminué de 365 000, en raison des départs importants du fait des conséquences économiques de la crise sanitaire. Cette perte de près de 3% de la population active du Royaume a été moins importante que ce que les observateurs préoyaient à la mi-2020 : on parlait alors du départ de 1,2 million d'expatriés (9% de la population active).

Sur le moyen terme, le remplacement programmé des travailleurs étrangers par des Saoudiens représente, pour les postes les plus qualifiés, un défi majeur de formation et de développement de compétences techniques. Pour les autres postes, il faudrait, sous peine d'une baisse de compétitivité des entreprises, que les Saoudiens soient prêts à accepter des salaires moindres, ce qui dans les conditions actuelles semble improbable.

Laurent Estrade

² Rapport entre le nombre d'actifs et l'ensemble de la population correspondante